

DÉCISION

Décision n°SK/AF/2024/160

Contrat de maintenance du logiciel FLUXNET

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-3 3°,

CONSIDERANT que la Ville a acquis auprès de IDEATION un logiciel afin d'assurer la maintenance du logiciel FLUXNET pour les services Techniques (gestion des demandes d'interventions),

CONSIDERANT que le contrat maintenance du logiciel FLUXNET, arrive à échéance le 31 décembre 2023 et doit être renouvelé,

CONSIDERANT que l'offre de la société IDEATION est économiquement avantageuse,

DÉCIDONS

Article 1 – La conclusion d'un contrat maintenance du logiciel FLUXNET avec la société IDEATION, 7 rue du Vallard - 80800 VILLERS-BRETONNEUX.

Article 2 – Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable par tacite reconduction le 1^{er} janvier de chaque année, pour une durée d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Article 3 – Le coût annuel de la maintenance est de 655,00 € H.T., soit 786,00 € T.T.C.

Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Senlis,
- Monsieur le Receveur de Senlis,
- L'intéressé.

Fait à Senlis, le

15 MAI 2024

Par délégation du Maire,

Patrick GAUDUBOIS
2^{ème} adjoint



Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le :

Notifiée le :

Publiée sur le site internet de la Ville :

15 MAI 2024

15 MAI 2024

15 MAI 2024